

Lettre des représentants du peuple près l'Ecole de Mars sur le  
changement de position des élèves, lors de la séance du 15  
vendémiaire an III (6 octobre 1794)

François-Marie Moreau

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Moreau François-Marie. Lettre des représentants du peuple près l'Ecole de Mars sur le changement de position des élèves, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 346-347;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_17149\\_t1\\_0346\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17149_t1_0346_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

nouveaux comités révolutionnaires soient promptement organisés; que la liberté de la presse soit renfermée dans de justes bornes; que le gouvernement révolutionnaire reprenne toute son énergie jusqu'à la paix; que le décret sur la question intentionnelle soit rapporté; que tous les patriotes détenus et même les sans-culottes égarés recouvrent leur liberté; que tous les financiers égoïstes soient réclus jusqu'à la paix, et déportés ensuite.

Cette société invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (46).

## 28

L'extrait de correspondance fini, un ancien secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance de la troisième sans-culottide; il est adopté (47).

## 29

Un membre [BASSAL] informe la Convention que, dans l'organisation de la force révolutionnaire faite par ses ordres dans le département du Doubs, il a été fait quelques avances par deux citoyens qui n'ont pas encore été remboursés, malgré les arrêtés pris par lui; il demande le renvoi des pièces aux représentants du peuple dans le département du Doubs, afin qu'après la vérification des faits et des pièces à l'appui, ils fassent payer à ces citoyens ce qui leur est dû.

Cette proposition est décrétée (48).

## 30

Un secrétaire présente la rédaction du décret du 13, portant renvoi aux comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, des propositions faites relativement à la régénération de la société des Jacobins.

La Convention renvoie la lecture de cette rédaction à deux heures (49).

André DUMONT : Dans le décret rendu sur la société des Jacobins, d'après la proposition de Dubois-Crancé, il s'est glissé un mot qu'il

(46) P.-V., XLVI, 323-324.

(47) P.-V., XLVI, 324.

(48) P.-V., XLVI, 324. C 321, pl. 1331, p. 45, minute de la main de Bassal, rapporteur.

(49) P.-V., XLVI, 324. *Ann. R. F.*, n° 15; *C. Eg.*, n° 779; *J. Fr.*, n° 741; *M. U.*, XLIV, 233.

n'est point dans l'intention de l'Assemblée d'y laisser subsister; la rédaction porte : les comités feront un rapport sur les moyens de régénérer cette société *jadis si utile*. Je demande que ces derniers mots soient rayés, parce que la société des Jacobins pourra encore être utile, lorsqu'elle aura été épurée. Je pense que l'intention de l'assemblée est de régénérer cette société, et de la mettre sous la police et la surveillance de la Convention, comme les autres parties de la république.

Dumont propose une rédaction nouvelle.

L'Assemblée l'ajourne à deux heures, motivé sur ce qu'elle n'étoit point encore assez nombreuse (50).

## 31

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 5 vendémiaire; il est adopté (51).

## 32

Trois citoyennes, dont les maris qui avoient été blessés à l'explosion de la poudrerie de Grenelle, et qui ont été mis en arrestation à la suite d'une dispute qu'ils ont eue entre eux, étant occupés à enlever les débris de cet établissement, réclament leur liberté.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (52).

## 33

Les représentants du peuple près l'École de Mars apprennent à la Convention nationale que les élèves de cette école doivent quitter le camp des Sablons pour aller camper près la commune de Carrière-les-Poissy [Seine-et-Oise]; et que là, s'exerçant aux marches militaires, aux reconnoissances de terrain, ils apprendront à ne pas se laisser surprendre.

Insertion au bulletin (53).

[*Les représentants du peuple près l'École de Mars, au président de la Convention nationale, du camp des Sablons, le 13 vendémiaire an III*] (54)

(50) *M. U.*, XLIV, 233-234; *Ann. Patr.*, n° 644.

(51) P.-V., XLVI, 324.

(52) P.-V., XLVI, 324-325.

(53) P.-V., XLVI, 325. *F. de la Républ.*, n° 16; *Gazette Fr.*, n° 1009; *J. Fr.*, n° 741; *J. Mont.*, n° 160; *J. Perlet*, n° 743.

(54) C 321, pl. 1338, p. 13. *Bull.*, 15 vend.; *Moniteur*, XXII, 171; *Débats*, n° 745, 251-252; *J. Paris*, n° 16; *M. U.*, XLIV, 234; *Rép.*, n° 16.

Citoyen président,

Nous te prions d'apprendre à la Convention nationale, que demain 14, les élèves de Mars quittent le camp des Sablons, pour aller camper près la commune de Carrière-les-Poissy. Ce changement de position se fait en vertu de l'arrêté du comité de Salut public, qui consacre ce mois à l'enseignement des grandes manoeuvres. Les enfans de Mars vont s'exercer là aux marches militaires, aux reconnoissances du terrain; il apprendront à se retrancher, à se placer de manière à ne pouvoir être surpris par l'ennemi. Nous emploierons huit jours à ces différens exercices, et nous serons de retour au camp des Sablons, du 22 au 24.

Salut et fraternité,

MOREAU.

### 34

**Le citoyen Courteille, peintre, fait hommage à la Convention nationale d'un ouvrage qui retrace le dévouement de Scévola : cet artiste forme des vœux pour que son travail augmente, s'il est possible, la haine des tyrans et le désir de les combattre.**

**Mention honorable de l'offre, insertion au bulletin (55).**

[*Le citoyen Courteille à la Convention nationale, de Paris, le 13 vendémiaire an III*] (56)

Législateurs,

Les arts vous doivent leur régénération et leur véritable gloire. Vous avez encouragé ceux qui les cultivent à ne célébrer désormais que les triomphes de la Liberté et les généreux sacrifices qu'elle inspire. Pénétré de ces sentimens, je vous offre l'hommage d'un premier essai. Puisse cette esquisse, en retraçant l'héroïque dévouement de Scaevola, augmenter, s'il est possible la haine pour les tyrans et le désir de combattre.

Salut et fraternité.

COURTEILLE, peintre.

### 35

**Les membres du conseil-général de la commune de Rouen [Seine-Inférieure] demandent le maintien du gouvernement révolutionnaire, mais soumis à ses vrais principes; ils veulent la République, mais ils ne souffriront aucune atteinte aux lois, aucun partage d'autorité.**

(55) P.-V., XLVI, 325. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(56) C 322, pl. 1351, p. 32.

**Mention honorable, et insertion au bulletin (57).**

[*Le conseil général de la commune de Rouen à la Convention nationale, du 9 vendémiaire an III*] (58)

Représentans du Peuple,

Fidèles à l'honorable mandat que vous avez reçu vous terrassez à la fois les dominateurs ambitieux, l'aristocratie délirante et la ligue des tyrans couronnés; c'est combler les vœux du peuple, c'est assurer le règne de la liberté et de l'égalité.

Législateurs, la République naissante vous doit ses premiers triomphes et votre constance énergique nous en garantit la durée. Nous demandons avec tous nos frères habitans de cette grande commune le maintien du gouvernement révolutionnaire, mais soumis à ses vrais principes et que vous avez jugé n'être qu'un mouvement de justice accéléré.

Nous voulons tous la République parceque c'est la seule forme de gouvernement qui convienne à des hommes jaloux de la plénitude de leurs droits; nous ne souffrirons enfin aucune atteinte aux lois, aucun partage d'autorité, parceque la formation des lois et l'exercice de l'autorité souveraine vous ont été confiés exclusivement à tout individu, à toute corporation.

Dévouement à la patrie; haine et guerre à tous les tyrans, soumission entière à tous vos décrets, vœux constants pour l'affermissement de la République; voilà ce que nous avons juré, ce que nous maintiendrons jusqu'à la mort, et ce que nos exemples, bien mieux que nos discours, sauront inspirer à la génération qui nous suit.

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale.

L. BOUCHER, *maire et une page de signatures.*

### 36

**La société populaire de la même commune se plaint de ce que la Vendée existe encore. Elle invite la Convention nationale à prendre de grandes mesures pour terminer enfin cette guerre désastreuse. Elle lui soumet des moyens qui tendent à ce but.**

**Renvoyé au comité de Salut public (59).**

(57) P.-V., XLVI, 325. *Bull.*, 24 vend. (suppl.); *Moniteur*, XXII, 170; *Gazette Fr.*, n° 1009; *J. Fr.*, n° 741; *J. Paris*, n° 16; *J. Perlet*, n° 743; *M. U.*, XLIV, 234.

(58) C 321, pl. 1345, p. 10.

(59) P.-V., XLVI, 325. *Moniteur*, XXII, 170; *F. de la République*, n° 16; *J. Fr.*, n° 741; *J. Perlet*, n° 743; *Mess. Soir*, n° 779; *M. U.*, XLIV, 234.